



BULLETIN MUNICIPAL MONTJAVOULT MARS 2018

Editorial

Chères Montjoviennes, chers Montjoviens.

Je tiens tout d'abord à ce que nous ayons tous une pensée pour Monsieur Didier Dumarcel, habitant de Montjavoult, tué à 51 ans par un véhicule route d'Hérouval alors qu'il circulait à pied le soir du jeudi 9 novembre 2017. Je renouvelle ici mes condoléances à sa famille.

Après une année 2017 plutôt calme en terme d'investissements importants, l'année 2018 sera riche en réalisations et études pour de futurs projets.

Les travaux de déplacement et de renforcement de la canalisation d'adduction d'eau du Hameau d'Hérouval, financés par le syndicat des eaux de Montagny/Montjavoult et subventionnés à hauteur de 20% par le département débuteront le 3 avril.

Une étude d'aménagement sécuritaire du carrefour de Beaugrenier, croisement des routes départementales n° 6 et n° 983, partiellement subventionnée par le département, sera réalisée au printemps. À l'issue de cette étude une réunion des habitants du hameau sera organisée pour déterminer la solution qui fera consensus parmi eux.

L'appel d'offres pour les travaux d'isolation de la mairie sera lancé fin mars, le chantier pourra démarrer fin avril ou début mai. Les travaux sont subventionnés par l'État et SE60.

Une étude d'aménagement du carrefour de Valécourt au croisement de la rue du Lavoir et de la rue de la Bovière (départementale n° 157) est en cours. Le but est de définir le meilleur moyen de capter les eaux de pluie et de les canaliser vers la rivière Le Cudron. Nous lancerons ensuite un appel d'offre pour la réalisation des travaux.

Nous envisageons également des travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage de la mairie pour le mettre aux normes actuelles. Nous pourrions ainsi le louer et créer une nouvelle source de revenus pour l'avenir de notre commune.

Je terminerai en vous demandant de noter d'ores et déjà dans vos tablettes une date importante, le samedi 23 juin 2018. Ce jour là se tiendra durant tout l'après-midi dans la cour de la Mairie la kermesse de l'école agrémentée d'un spectacle pour les enfants, suivi d'un dîner avec ambiance musicale organisé par les parents d'élèves. À partir de 22h la municipalité prendra le relais avec un buffet sucré et boissons. À la nuit tombée vers 23h tirage du Grand Feu d'Artifice suivi du feu de la Saint Jean.

Nous attendons tous avec impatience le retour du printemps après cette neige et cette vague de froid que nous avons traversées sans trop de difficulté toutefois grâce aux interventions de notre équipe municipale.

Pierre Corade. Maire de Montjavoult



DU BLANC ET DU FUN ! La neige s'est invitée sur la commune alors que nous étions dans l'attente du printemps... Tombée en abondance, nous offrant des paysages silencieux, attendant les premières batailles de neige, mais rendant les rues presque impraticables transformées en piste de ski pour les amateurs de glisse.....

Grâce à nos employés municipaux, qui ont fait un gros travail de salage (2,5 T utilisées) et de déneigement durant cet épisode très hivernal, chacun a pu circuler sans trop de difficultés .

Il faut cependant rappeler que les propriétaires ou locataires sont tenus de racler et balayer la neige devant leur maison jusqu'au caniveau et qu'en cas de verglas il convient de répandre du sable, des cendres, du sel (à disposition aux services techniques) devant sa porte et bien évidemment qu'il est interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique et tous les lieux de passage des piétons, ce que nous rappelons chaque hiver.

Espérons que nous nous dirigeons maintenant vers le printemps et que les plaines picardes se seront enrichies grâce à cet excellent épandage, car selon l'adage agricole « neige de février vaut du fumier ».....



L'esprit de Noël.

Cette année encore, la commune a offert à nos enfants un moment d'émerveillement avec un joli spectacle, « Drôle de Noël chez Myrtille » qui entremêlait le rêve avec la réalité. Tous les enfants présents, du plus petit au plus grand, ont pris plaisir et ont participé de façon interactive et sont entrés dans ce monde magique de Noël, hors du temps où tout paraît possible.

Est venu ensuite le moment du chocolat chaud et des gourmandises, qui leur a permis de se régaler ensemble et d'être heureux. Puis c'est ce grand bonhomme tout de rouge vêtu avec sa grande barbe blanche qui a appelé 53 enfants à venir chercher le joli cadeau qu'ils avaient commandé.

Le rêve était au rendez-vous.....



Et nos seniors ?

Ils avaient le choix, nos 66 seniors de 70 ans et plus : soit un colis confectionné par la mairie avec des produits recherchés et de qualité : coffret de soupes de la conserverie bretonne « La Belle-Iloise », foie gras de canard entier d'une ferme de l'Oise, chocolats du Commerce équitable et bio et une bouteille de Saumur, soit un repas au restaurant à Gasny équivalant chacun à une somme de 50 € (un tiers a choisi cette proposition). C'est dans la bonne humeur que M. le Maire et deux de ses conseillères ont accompagné nos anciens, heureux de se retrouver pour partager un moment de convivialité. Les colis furent distribués par les conseillers avant Noël pour leur souhaiter de joyeuses fêtes.



NOUVELLES DE L'ÉCOLE

(SIVOM : HADANCOURT LE HAUT CLOCHER, MONTJAVOULT, SERANS)



Le nombre d'élèves dans les trois classes est de 66 enfants. La répartition par classe est la suivante : **Maternelle** 24 élèves (SERANS), **CP, CE1**, 20 élèves (SERANS), **CE2, CM1, CM2**, 22 élèves (HADANCOURT).

Deux enseignantes à SERANS : Mme HENRY Directrice, Mme MOLIERE enseignante. Un enseignant à HADANCOURT, M. PATRY Directeur.

Afin d'éviter des transports à midi, chaque site possède sa propre cantine.

SORTIES SCOLAIRES

Ecole de SERANS :

Le lundi 19 février les enfants participent à une initiation aux dangers domestiques à travers un spectacle « une maison bizarre pour Balthazar ».

Le vendredi 8 juin les deux classes se rendront dans un village médiéval reconstitué à CRISOLLES. Le lundi 25 juin les enfants assisteront à un spectacle musical

Ecole d'HADANCOURT :

Le jeudi 24 mai visite de la cité des bateliers à LONGUEIL-ANNEL (musée, péniche, écluse, chemin de halage et balade sur le bateau « l'escapade »).

Le lundi 25 juin participation des enfants au spectacle musical.

Organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018 :

A la suite d'un vote des parents d'élèves, 76% des votants ont demandé un retour aux 4 jours. Ce résultat a été transmis aux autorités de l'Education Nationale qui ont accepté les nouveaux horaires.

IMPORTANT !

Les inscriptions en maternelle pour l'année 2018-2019 se feront à partir du **lundi 9 avril** pour les enfants nés en 2015.

Les parents devront préalablement inscrire leurs enfants en Mairie.

Mme HENRY souhaite que l'on incite ces derniers à le faire avant la fin mai afin de préparer au mieux la rentrée.

« 40 ans – 40 lieux »

En 2017, les CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Hauts de France ont mis en place une initiative commune intitulée « 40 ans-40 lieux ».

C'est ainsi qu'une exposition itinérante reprenant 8 sites de l'Oise a été exposée dans notre commune sur la place de l'église jusqu'en décembre.

Par le biais de cette action destinée au grand public, le CAUE a invité les enfants des CE2, CM1, CM2 de notre regroupement scolaire le 19 décembre dernier à partager une autre vision du paysage qui nous entoure les invitant à travailler sur le paysage vexinois et en particulier sur les panneaux exposés.

Différents groupes ont dû réfléchir et imaginer la façon d'agencer un village à partir de petites pièces de puzzle. Nos petits « architectes » en herbe participèrent avec intérêt à ce projet donnant leur propre vision du village de leur rêve....

Une sortie sur le terrain sera organisée au printemps pour compléter leur matinée imaginaire.

Pour votre information :

« Vous construisez, vous rénovez, vous plantez et vous vous posez des questions : demandez un conseil GRATUIT au CAUE de l'Oise – 03 44 82 14 14 ou www.caue60.com. »



PLU, ou : « le règlement, c'est le règlement ! »

Ces derniers mois, beaucoup de nouveaux habitants, et même d'anciens, ont eu la surprise désagréable de se voir refuser, ou d'être contraints de modifier, une demande de permis de construire, un projet d'agrandissement, de clôture ou de portail, faute d'avoir pris connaissance du **règlement du PLU**. Un bref rappel est donc nécessaire.

Ce règlement n'est pas un caprice de vos élus, c'est la loi. Ne pas l'appliquer serait agir en excès de pouvoir.

Depuis 2000 et la loi relative à la solidarité et au développement urbain, toutes les communes doivent obligatoirement élaborer un PLU (plan local d'urbanisme). Celui de Montjavoult a été achevé en 2014 après bien des péripéties qui ont laissé à tout le monde le temps de s'y intéresser, de participer à la phase de concertation, puis à l'enquête publique. On peut le consulter en mairie ou sur le site www.montjavoult.fr. Il peut être utile également de consulter le **SCOT** (schéma de cohérence territoriale) de la communauté de communes dont Montjavoult fait partie, la CCVT (Communauté de Communes du Vexin-Thelle), et la **Charte architecturale** qui l'accompagne.

Pendant la période d'élaboration du PLU de Montjavoult, l'opinion qui a prévalu était qu'il convenait de préserver ce qui fait le charme et le caractère de Montjavoult, village du Vexin. Le périmètre de l'église est un site classé, et l'ensemble de Montjavoult vient d'être désigné par le CAUE de l'Oise comme l'un des plus beaux villages de la région.

Il y a donc un certain nombre de contraintes que l'on accepte en venant vivre à Montjavoult, elles participent à la qualité de vie de ses habitants et à la valeur de leurs biens.

Obligations :

Toute construction nouvelle doit être précédée de la délivrance d'un **PERMIS DE CONSTRUIRE**, et tout projet de travaux doit obligatoirement faire l'objet d'une **DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX** : clôture, mur, ravalement de façade, garage, véranda, abris de jardin, terrasse, piscine, extension, agrandissement, transformation de combles, changement de destination d'un bâtiment, bref tout ce qui peut modifier l'aspect extérieur de votre habitation !

Cela permet à l'administration (service d'urbanisme de la communauté de communes et Architecte des Bâtiments de France) de vérifier la conformité du projet aux lois et règlements en vigueur, après quoi la municipalité peut donner ou refuser son accord en connaissance de cause. (La compétence d'étude des dossiers d'urbanisme a bien été déléguée à la CCVT, mais la décision finale revient au conseil municipal).

Quant au règlement du PLU, on peut en contester le bien fondé, souhaiter qu'il soit modifié par un vote du conseil municipal, une nouvelle procédure de concertation menée par un nouveau bureau d'études, une nouvelle enquête publique, etc ... mais en attendant il s'applique.

Assainissement

Lors de la **vente d'une habitation en assainissement non collectif** : d'après la loi grenelle 2, « en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, **l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente** ».

Les 42 communes de notre territoire ont décidé de mettre cette obligation en place en transférant leur compétence à la Communauté de Communes.

Renseignements : 03 44 49 15 15 / eau@vexinthelle.com , ou voyez :

<http://www.vexin-thelle.com/index.php/environnement/assainissement>

CAMBRIOLAGES : APPELEZ LE 17 !!!

A la suite d'une série de cambriolages, des habitants de Montjavoult ont décidé de se regrouper dans le réseau « **Voisins Vigilants** ». Mais comme ce ne sont pas les voisins qui arrêtent les voleurs, mais les gendarmes, une réunion d'information a été organisée le 12 janvier 2018 par la Gendarmerie de Chaumont-en-Vexin.

Un certain nombre de référents ont depuis été désignés par leur voisinage, la liste complète en est enregistrée à la mairie, qui l'a communiquée à la gendarmerie. Après une enquête de moralité sur les personnes désignées, cette liste a été agréée. Pour prendre contact avec les référents de votre voisinage, inscrivez-vous sur le site « **Voisins Vigilants** ». (Quant à l'idée que la commune s'équipe de caméras de surveillance, il est bien évident que cela n'a pas de sens dans un village de 500 habitants répartis dans 7 hameaux !).

L'adjutant-chef Quentel a insisté sur ce point : dans de nombreux cas les véhicules ou comportements suspects, voire les cambriolages eux-mêmes, ne sont pas signalés à la gendarmerie (et encore moins à la mairie). Or les gendarmes peuvent collationner des informations que vous n'avez pas, faire des recoupements avec des enquêtes en cours. Des informations parvenues immédiatement ont déjà permis des arrestations, au contraire si elles ne parviennent qu'après plusieurs jours elles sont souvent devenues inutiles.

Le 17 répond en permanence, votre interlocuteur au bout du fil saura gérer l'information.



Une réunion animée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des pays de l'Oise a eu lieu le 6 octobre 2017 à la salle municipale, pour présenter la Charte d'entretien des espaces publics. Le 4 décembre 2017, le Conseil Municipal a voté l'adhésion de la commune au niveau 2 de la Charte.

Vous trouverez toutes les informations sur cette charte dans le bulletin municipal de l'été 2017, et sur le site de la commune, montjavoult.fr, sur la page « actualités ». On peut aussi juger de ce qui se fait ailleurs sur ce site : <http://zerophyto.cpie-picardie.org/>. En 2016 la CAUE avait proposé une étude sur les espaces publics à Montjavoult, que l'on peut consulter sur le site de la commune sur la page « actualités » (<http://www.montjavoult.fr/wp-content/uploads/2017/02/CAUE60-Monjavoult-Etude-environnement-commune.pdf>)

Et si le sujet vous intéresse voyez le site du CPIE des Pays de l'Oise : www.cpie60.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Collecte des déchets :

A partir du 17 janvier 2018 les horaires de collecte sont avancés de 2 heures. Il est donc conseillé de sortir les poubelles le mardi soir.

Collecte des encombrants : mercredi 4 avril.

AGENDA

Lundi 2 avril : Course aux œufs de Pâques.

Dimanche 3 juin : *Musicavoult*

Samedi 23 juin : Kermesse des écoles, feu d'artifice et feux de la Saint-Jean.

Dimanche 2 septembre : Brocante.

Dimanche 11 novembre : Célébration du centenaire de l'Armistice.

Samedi 8 décembre : Arbre de Noël des enfants.

Passeports et CNI :

Depuis le 14 mars 2017, les démarches pour les cartes d'identité (comme pour les passeports) doivent être effectuées à la **mairie de CHAUMONT-EN-VEXIN**, 45 rue de l'hôtel de ville, 60240 Chaumont-en-Vexin.

Attention! A partir du 20 mars, pour vos passeports et pièces d'identité, ce service vous accueille uniquement sur rendez-vous en appelant le 03 44 49 00 46.

Avant de vous rendre à votre rendez-vous à la Mairie de Chaumont-en-Vexin, il est recommandé de passer à la Mairie de Montjavoult afin d'y faire **vérifier que votre dossier est bien complet !** Cela peut vous éviter d'avoir à prendre un autre rendez-vous, les délais étant très longs.

Soutien scolaire GRATUIT en Mathématiques (niveau 3ème jusqu'en Terminale)

Vous pouvez contacter M. Claude BIANCHI au 03.44.49.92.28 afin de convenir d'un rendez-vous dans la salle communale derrière la mairie.

A la découverte des plantes et panoramas autour de MONTJAVOULT

Le 15/04/2018
de 14:00 à 17:00



Affutons notre regard et découvrons des points de vue inattendus et remarquables, dans ce village point culminant de la région. L'eau coule à mi-pente, une pelouse calcaire déploie son tapis de fleurettes, les feuillus commencent à masquer la petite flore des bois : premières morilles ? ... La découverte des plantes de printemps, les floraisons des arbres et les délicieuses jeunes pousses comestibles contribueront à enrichir cette balade, et si le temps est clément, la luminosité sera exceptionnelle. Venez en profiter.

La sortie se terminera *autour d'un bar à jus*, place de l'église : nouveauté à consommer sans modération ...

Pour plus d'informations : [balade en vexin thelle](#) ou en appelant le 06-88-40-57-09



ÉTAT CIVIL

Mariage :

Mme Emilie Solet et M. Grégory Goupil le 23.9.2017

Décès

Mme Evelyne BURG le 25.08.2017.

Mme Patricia MALLARD le 4.09.2017

Mme Ginette BAUDRY le 5.10.2017

Mme Carmen DJURIC le 19.10.2017

M. Didier DUMARCEL le 9.11.2017

Naissance :

Léna DUMENY le 2.11.2017

HORAIRES DE PERMANENCE DE LA MAIRIE

Lundi et Jeudi de 16h30 à 18h30

Tous les autres jours sur rendez-vous :

Avec le maire, Pierre CORADE (06 40 32 60 68)

Avec la 1ère adjointe, Mireille BESSAA (06 81 40 59 90)

Avec le 2ème adjoint, Jacques DISSARD (03 44 49 97 65)

Pour tous renseignements ou autres demandes, merci :

d'appeler la secrétaire, au **03 44 49 92 59**

ou d'envoyer un mail à : mairiedemontjavoult@orange.fr